

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

OCTIDI 8 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Jeudi 28 Janvier 1796.

Défense faite par l'empereur de publier dans ses états aucun écrit contre la cour de Berlin. — Arrestation de plusieurs officiers autrichiens accusés d'avoir été d'intelligence avec les Français. — Rapport de la commission nommée pour examiner un message du directoire exécutif, tendant à prendre les mesures les plus vigoureuses pour obtenir une paix honorable.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

P O L O G N E.

Des bords de la Vistule, le 26 décembre.

La fête du nom de l'impératrice de Russie a été célébrée à Pétersbourg, le 5 décembre, de la manière la plus brillante; & le 7, fête de l'ordre militaire de Saint-George, elle dina avec tous les chevaliers présents en ville dans une magnifique salle de marbre récemment bâtie au palais d'hiver, qui reçut à cette occasion le nom de salle de Saint-George.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 8 janvier.

La princesse de France est attendue ici demain.

On parle beaucoup de paix, & cependant on fait les plus grands préparatifs pour la campagne prochaine. On présume qu'à l'arrivée du maréchal de Clairfayt, la grande question de la paix ou de la guerre sera décidée; & cependant on assure que l'empereur est déterminé à faire tous les sacrifices possibles pour assurer le repos général de l'Europe.

On a amené ici, sous une forte escorte, plusieurs officiers de l'armée d'Italie qu'en accuse d'avoir été d'intelligence avec l'ennemi.

Tous les papiers du général Fischer, qui s'est tué en Italie, ont été apportés ici par un courrier; on y a découvert, dit-on, des choses très-importantes & relatives non seulement aux affaires d'Italie, mais encore aux campagnes des Pays-Bas.

L'empereur a fait défendre très-sévèrement tous les écrits qui ont paru contre la cour de Berlin ou contre la paix que cette puissance a conclue avec la France.

A L L E M A G N E.

De Manheim, le 8 janvier.

S. E. le feld-maréchal comte de Wurmser a fait savoir à son armée que d'après des ordres de S. M. l'empereur & roi, les habitans du Palatinat, le militaire électoral, les personnes du gouvernement & celles qui ont des charges civiles, doivent être traités comme amis, & qu'il puniroit sévèrement ceux contre qui il seroit porté des plaintes.

De Erenbreitstein, le 12 janvier.

Quatre chaloupes canonnières qui étoient ici & à Valendar sont reparties pour Mayence sous les ordres du major Williams. La libre navigation qui auroit dû rendre moins chères les denrées ne nous a procuré aucun avantage, attendu que les vaisseaux allant de Berg & de Cologne jusqu'ici, & d'ici à Mayence, doivent toujours côtoyer le rivage.

De Francfort, le 15 janvier.

Les dernières lettres de Vienne portent que le baron de Taufferer qui a été amené de l'armée d'Italie a déjà subi plusieurs interrogatoires, à la suite desquels plusieurs personnes ont été arrêtées.

Les mêmes lettres disent, qu'à l'arrivée d'un courrier

de Londres, le bruit s'est répandu qu'il apportoit au ministère de S. M. I. communication des propositions de paix faites par le gouvernement français : ce bruit a été encore accrédité par le départ de deux couriers expédiés par le ministère impérial, dont un à la cour de Copenhague ; on sait que l'empereur a déjà employé la médiation de S. M. danoise pour les ouvertures de pacification.

On mande de Coblenz & de Cologne que la plus grande partie de l'armée du général Jourdan s'étend le long du Rhin depuis Andernach jusqu'à Cleves pour prendre ses quartiers d'hiver. Il paroît aussi que ce mouvement a pour objet de tenir à portée de la Hollande, & sur tout de la Zélande, des forces suffisantes soit pour contenir ces provinces, où le parti orangiste relève ses espérances, soit pour s'opposer à quelque entreprise que les Anglais semblent méditer contre la Zélande. Le danger a paru si pressant, qu'on a fait passer quelques troupes de la garnison de Bruxelles de ce côté.

L'armistice entre les généraux a reçu la ratification de l'empereur, qui l'a adressée à son armée du Rhin : on en conclut que cet armistice sera d'une certaine durée, & que ce tems sera employé en négociations de paix.

A N G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre écrite de Londres, le 4 janvier 1798.

Notre célèbre voyageur piéton, M. Spillard, vient d'arriver ici de Halifax dans la nouvelle Ecosse. Ce singulier voyageur étoit absent depuis près de douze ans ; & dans cet espace de tems, il a parcouru à pied plus de soixante-neuf mille milles dans les différentes parties du monde. Après avoir visité tous les pays d'Europe, une grande partie de la Turquie d'Asie, les différens états barbaresques & presque toute l'Arabie, il lui manquoit de voir l'Amérique. Il s'embarqua, il y a six ans, à Gibraltar, & passa à Boston. Depuis ce tems, il a traversé tous les Etats Unis ; il a visité presque toutes les peuplades de Sauvages, dont il a appris, autant qu'il a pu, les divers idiômes, afin de mieux observer leurs mœurs & leurs caractères divers. Il passa du nord au sud du continent américain. Ayant formé le projet de remonter la rivière de Massuré jusqu'à sa source ; il s'embarqua sur le Mississipi qu'il remonta jusqu'au confluent de ce fleuve & de la Massuré, qu'il tenta de remonter jusqu'à la distance de trois mille milles. Des difficultés rebuantes & des dangers imminens l'empêchèrent d'aller plus loin. Il redescendit jusqu'au Mississipi, où il s'embarqua de nouveau jusqu'au confluent de la rivière Rouge, qu'il remonta jusqu'à sa source. Pendant cette navigation, il visita plusieurs des établissemens espagnols, & quelques nations indiennes jusques-là peu connues. Il est le premier qui ait suivi le cours entier de la rivière Rouge, dont il publiera la carte. Quoi qu'il ait été reçu par tout avec la bienveillance & la confiance qu'inspire naturellement un voyageur qui ne peut avoir d'autre but qu'une instruction générale, utile à tous les peuples, il a cependant couru de grands dangers en traversant d'immenses déserts & en se hasardant au milieu de peuples sauvages, sans autre recommandation que son courage & ses pacifiques intentions. En revenant en Europe, il a été pris deux fois par des corsaires français qui, en le dépouillant de ses effets les plus précieux, suivant le beau droit de la guerre, ont eu du moins la

générosité de lui laisser ses papiers, bien plus précieux que tous ses effets, & sur lesquels il va rédiger une relation de ses voyages, qui ne peut manquer d'être à la fois très-intéressante & très-instructive.

H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 12 janvier 1796.

C'est une méthode utile & politique que celle des recensemens de la population dans les états à certains époques. On avoit fait celui des Provinces Unies en 1785 ; il se montoit alors à deux millions cinq mille individus. Celui qu'on vient de faire récemment ne s'éleve qu'à un million sept cent quatre-vingt-seize mille ames ; c'est donc une diminution de plus de sept cent mille hommes opérée en moins de dix ans, & le produit net des deux tyrannies que le stathouder & les Prussiens ont exercées sur ces contrées.

Le commerce étoit leur aliment principal ; dès qu'il s'est vu enlever sa liberté, il a fui sans retour pour aller la retrouver chez les Etats-Unis : c'est-là que nos ouvriers de la marine, que nos constructeurs, que nos marins ont pensé qu'ils trouveroient du travail & du pain au sein d'un peuple paisible & libre qui s'enrichit journellement des dissensions & de la tyrannie qui plaient sur la plupart des états de l'Europe.

S'il étoit possible que ces états fissent aussi le recensement de leurs pertes depuis sept à huit ans, le résultat en seroit peut-être effrayant ; mais il ameneroit infailliblement une longue paix générale, dont l'Europe a besoin pour reprendre la prépondérance que sa population lui donne sur les trois autres parties du globe.

Quoi qu'il en soit, les Provinces Unies, qui semblent être à la veille de rompre leur union & qui n'en feront pas mieux, se trouvent dans ce moment affoiblies par un nombre prodigieux de banqueroutes, qui occasionnent la chute d'une infinité de manufactures & d'ateliers dont les ouvriers vont chercher ailleurs fortune, & qui émigrent en foule, en jettant sur leur patrie qu'ils se voient forcés d'abandonner, un regard douloureux & cruel.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D E L' O U R T E.

De Luxembourg, le 22 nivôse.

La garnison de Treves vient d'être relevée par la division du général Marceau ; elle est entrée ici, le 19, au casernement. Le général Marceau a envoyé tous ses équipages à Thionville. On presume que sa division passera son quartier d'hiver en cette ville, ainsi qu'à Thionville & Longwy.

On attend ici six mille hommes venant de l'armée sous Paris.

Notre ville vient d'être déclarée en état de siège. Tous les magasins sont remplis pour un an. L'on travaille à la réparation des casernes, qui sont dans un très-mauvais état ; les ouvriers qui y sont occupés gagnent jusqu'à 200 livres par jour & un pain de munition. Les habitans ont ordre de s'approvisionner pour un an, sinon ils seront obligés de sortir de la ville. Les ecclésiastiques doivent, dans peu, prêter le serment civique. On dit que beaucoup d'entr'eux auront de la peine à s'y déterminer.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

De Sarre-Libre, le 23 nivôse.

On espère que la trêve entre les Français & les Autrichiens se convertira en une paix stable & solide; l'ennemi paroît très-fatigué de la guerre. Le 16 de ce mois, des officiers français ont donné un bal à Deux-Ponts; un officier général autrichien y a assisté; il a fraternisé avec les Français, qui l'ont comblé d'honnêtetés; il y a paru très-sensible. Tout annonce un rapprochement prochain entre les deux nations.

De Paris, le 7 pluviôse.

Dimanche dernier, pendant qu'on disoit la messe dans la maison Serilly, vieille rue du Temple, avec un grand concours d'hommes & de femmes, la maison a été cernée; on a fait sortir les femmes, & on a fait certifier par les hommes qu'ils étoient réunis au nombre de plus de dix. Trois prêtres ont été arrêtés & conduits devant le magistrat; deux d'entr'eux ont été renvoyés en liberté, & le troisième, nommé Cailly, a été mis en arrestation à la maison du Plessis.

Il est bien décidé que le ministre des finances va se retirer; mais depuis le refus conditionnel du représentant Caraus, la voix publique n'a pas désigné d'une manière positive le successeur du citoyen Faypout, quoiqu'elle indique deux ou trois membres du corps législatif pour remplir ce poste difficile; on nomme entre autres les représentans Ramel & Lecoulteux-Canteleu.

Les malheureux rentiers font retentir nos papiers publics de plaintes sur leur cruelle situation; quelques-uns se sont présentés avec une pétition au conseil des cinq cents, dans laquelle ils demandent une indemnité. Un député a répondu, que si on vouloit leur payer actuellement une indemnité en assignats au cours, il n'y auroit pas en France assez de chiffon pour en fabriquer la quantité nécessaire, & il a conclu à ce qu'on attendit des mesures générales prises en finances pour admettre cette pétition; en conséquence, le conseil passe à l'ordre du jour.

En lisant avec quelque attention les papiers étrangers, on y remarque une lassitude générale de la guerre. Ce ne sont pas seulement les peuples sur qui les calamités de la guerre tombent à-plomb qui invoquent la paix, les monarques, les cours, les cabinets, commencent à reconnaître qu'ils ne sont plus en mesure de consacrer entièrement à l'entretien des armées les impôts multipliés dont une partie considérable étoit auparavant employée à consolider l'esclavage de leurs sujets, & l'autre aux plaisirs & à la cupidité de leurs courtisans.

De sorte que les illusions qui ont mis les armes à la main de tant de potentats coalisés contre la liberté que les Français ont voulu se donner sont entièrement dissipées, tandis que les considérations des calamités accumulées par une guerre sans objet sur tant de peuples se montrent à découvert, & pour ainsi dire à nud, aux yeux les moins clairvoyans.

Si d'une part les états de l'Empire s'appergoivent que l'appui qu'ils ont si inconsidérément prêté à la maison d'Autriche a tourné en même-tems au profit de la prépon-

dérance de cette maison ambitieuse & à leur propre détriment; d'un autre côté la nation anglaise ne paroît pas vouloir oublier qu'elle doit à cette dernière guerre les dernières mesures ministérielles qui ont porté une atteinte si vive à la liberté, & ce grief est pour elle un long sujet de haine contre une guerre dont le commerce britannique a éprouvé de si funestes effets, malgré la vaine gloire dont on prétend que le pavillon anglais s'est couvert.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GOUPIL.

Suite de la séance du 6 pluviôse.

Vous ne pouvez, dit Dupont, de Nemours, approuver le projet de loi qui vous est soumis sans introduire dans la société un nouveau germe de corruption. Si vous consacriez les dispositions de ce projet, vous favoriserez les écarts de la jeunesse... Des amis perfides, des femmes scandaleuses s'en serviroient pour suggérer à des enfans parvenus à l'âge de virilité le desir de se soustraire à l'autorité paternelle; pour leur persuader qu'ils sont déjà maîtres d'une portion des biens de leur père & qu'il ne tient qu'à eux d'en jouir. Il suffira à un fils, qui voudra exiger de l'auteur de ses jours une partie de son héritage, de le menacer de quitter pour jamais sa patrie & de lui présenter le danger de voir un co-partageant redoutable, la nation elle-même, pour le forcer à se priver de cette portion qu'il ne peut obtenir. Le père préférera se dépouiller d'une partie de son bien, plutôt que de perdre son fils & de le priver de la totalité de son héritage. — Ne vous préparez point des regrets comme mes collègues de l'assemblée constituante, ajoute Dupont; ils rejeteront la proposition que je leur fis de n'admettre les assignats qu'en paiement de domaines nationaux, & de n'en point faire une monnaie courante. Aujourd'hui, ils disent: ah! si nous avions cru Dupont, de Nemours!... — On rit.

Tronçon-Ducoudray objecte que la résolution détruit le maintien des propriétés sur lequel repose la société. Il seroit nécessaire de faire des exceptions en faveur de ces pères qui ont été remplacés aux frontières leurs fils émigrés; en faveur de ces femmes qui n'avoient aucune autorité sur leurs enfans; en faveur de ces pères dont un gendre ou un ravisseur a fait émigrer la fille.

La résolution est donc injuste. Un grand homme a dit que s'il n'y avoit point d'être suprême, il faudroit l'inventer; disons comme lui: s'il n'y avoit point de justice, il faudroit la créer. La justice est la puissance, la seule puissance du gouvernement. Les hommes qui ont le mieux gouverné sont ceux qui ont le moins fait de grandes injustices. Une grande injustice cause plus de mal qu'une bataille perdue; on remplace bien des soldats morts, mais on ne détruit pas les armées d'ennemis qu'une injustice générale vous suggère.

Bréard reconnoît qu'il seroit besoin de faire des exceptions, mais cela est impossible; d'ailleurs toute loi générale froisse des intérêts particuliers.

On va aux voix; l'épreuve est douteuse. On procède au recensement des suffrages: sur 187 votans, 86 ont voté pour l'affirmative & 101 pour la négative. — La résolution est rejetée.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen GOUPIL.

Séance du 7 pluviôse.

Un membre demande que la loi qui ordonne la suspension des remboursements soit appliquée aux effets de négociant à négociant. Après une courte discussion, cette proposition est renvoyée à la commission des finances.

On demande que le conseil se forme en comité général pour entendre le rapport de la commission chargée de faire un rapport sur le message du directoire exécutif qui a déjà donné lieu à deux séances secrètes.

Dubois Crancé expose que ce message du directoire exécutif ayant été inséré dans plusieurs journaux, il n'y a pas d'inconvénient à faire le rapport publiquement. Il prend en conséquence la parole au nom de la commission; il expose que quand on veut faire une paix honorable, il faut se préparer à soutenir une guerre glorieuse. C'est dans cette vue que le conseil a mis à la disposition du directoire exécutif le produit de l'emprunt forcé, ceux de quelques forêts nationales, de divers domaines publics, de ce qui reste des biens des émigrés & les biens ecclésiastiques de la Belgique.

Déjà les citoyens de la première réquisition s'empres- sent de rejoindre l'armée; les bataillons sont portés aux complets; nos ressources sont donc assurées; nos moyens puissans, tant en hommes qu'en argent. La prochaine campagne, si on nous force de la faire, sera plus brillante encore & plus funeste aux ennemis que celles qui l'ont précédée. Mais il faut que nos armées soient abondamment pourvues, que nos défenseurs n'éprouvent aucun besoin.

L'objet principal du message du directoire exécutif, renvoyé à l'examen de la commission, est le manque qu'on éprouve de chevaux de transport. En ce moment nos armées sont approvisionnées de toutes choses. C'est sur l'avenir seulement que portent les sollicitudes du gouvernement. Il a proposé en conséquence que le conseil prit une résolution pour mettre à sa disposition les chevaux de luxe & le trentième des chevaux de labour par canton: ces chevaux seront payés à leurs propriétaires en numéraire ou assignats au cours.

La commission propose au conseil de prendre une résolution conforme aux demandes du directoire.

Le conseil ordonne l'impression du projet de résolution & du rapport, & ajourne la discussion.

Oudot, au nom de la commission nommée ad hoc, propose un projet de résolution qui est adopté, & qui porte qu'il sera adjoint dans le département de la Loire-Inférieure deux directeurs du jury d'accusation à ceux qui existent déjà dans ce département.

Fauvel a proposé un projet de résolution tendant à charger le directoire exécutif de nommer une commission de cinq membres, qui statueront sur les demandes en radiation des listes d'émigrés.

Ce projet de résolution a donné lieu à une légère discussion; d'un côté on en demandoit l'impression, d'autres membres vouloient qu'il fût rejeté comme étant inconstitutionnel.

Doulcet, qui soutient ce dernier avis, demande le renvoi du projet de résolution à un nouvel examen de la commission au nom de laquelle il est proposé.

Dumolard dit que ce projet, dont ce n'est pas l'im-

tant de discuter les bases, doit être imprimé afin qu'il puisse être examiné & mûri. Lorsqu'il sera soumis à la discussion, la commission fera connoître sans doute les motifs qu'elle a eus pour le proposer.

Il ne seroit pas de la dignité du conseil, dit Bentabole, de ne pas ordonner l'impression d'un projet de résolution, présenté au nom d'une commission. Comment, en effet, juger s'il est bon ou mauvais, à moins qu'en ne l'examine & ne le discute.

Byon pense que le conseil ne peut pas faire imprimer un projet de résolution inconstitutionnel.

Plusieurs membres insistent pour l'impression qui est ordonnée.

Deleyre propose un projet de résolution sur les secours à accorder aux patriotes réfugiés de Corse; le conseil en ordonne l'impression.

Le conseil alloit se former en comité général, quand Ramel a exposé qu'il n'y avoit pas d'inconvénient à ce que le conseil remit à demain à se former en comité général.

Cette proposition est adoptée; le conseil se réunira pour cet objet à onze heures.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 7 pluviôse.

Gouly, au nom de la commission nommée dans une des séances précédentes, fait le rapport sur la résolution qui ordonne l'exécution de la loi du 3 brumaire, relative à l'organisation de la marine. La nécessité de préparer la comptabilité du service militaire, l'administration du commandement, a fait penser à la commission que la résolution devoit être approuvée.

Goupilleau est d'un avis opposé. Il veut que les officiers soient en même-tems ordonnateurs; puisqu'ils répondent de leurs vaisseaux, dit-il, il faut bien qu'ils aient le droit de commander tout ce qu'ils croient propre à leur conservation & que nul autre qu'eux n'ait ce droit.

D'Estaing, dit Barbé-Marbois, se plaignoit d'avoir été, lors de la guerre de l'indépendance américaine, nommé par deux rois, tout-à-la-fois général de mer, général de terre, intendant & ordonnateur. Un bon administrateur, disoit-il, auroit dépensé moitié moins que moi, & n'auroit laissé un tems bien précieux pour diriger sagement les opérations navales & militaires.

Marbois ajoute: On demandoit compte à Scipion des sommes qu'il avoit reçues pour la guerre. Citoyens, répondit-il, à pareil jour, je détruisois Carthage; allons en rendre grâce aux Dieux. — C'étoit-là le propos d'un général romain; mais convenons-en; c'étoit enfin le propos d'un mauvais comptable. Barbé-Marbois croit qu'il seroit nécessaire que les officiers de marine eussent voix consultative dans le conseil d'administration.

Dumas fait des objections contre plusieurs articles de la loi du 3 brumaire qu'il approuve en général.

Le conseil continue la discussion à demain.

Bourse du 7 pluviôse.

Amsterdam $\frac{2}{32} \frac{10}{64}$	Louis 5300-10-20-300-280.
Hambourg 37,000-30,000	175-50-25-200-517 $\frac{1}{2}$.
Madrid 2100.	Eous . . . 5200-175-150-5100.
Cadix 2100.	Lizgot d'argent . . . 10,000.
Gènes 18,500.	Inscriptions 150.
Bâle $\frac{3}{4}$.	

Café, 1 liv. 11 sous en especes.

N^o.

N C

Extrait d
caises.
— Att
l'état-m

Le bu
tiques es
Le pr
pour 3 n
suscrite
Le p
pour un
pour 3
Toute

Ext

Les ho
de Franc
saison, q
vention à
sur les m
celle des
gense, de
celle de
ritoire d
drie. On
autrichien
quartier-
Les esp
sistance
sait que
pour mes
plus res
royaume
de 30 va